

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le NEUF SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 3 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Ayant pris part aux délibérations : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme DELIAS Christine - Mme GARRABE-POUGET Jeannine - M. Serge PONSA - Mme ARTIGUES Inès - M. PEREZ Julien - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - Mme BLANCHARD Christine - Mme LE TOAN BARES PhongLan

ONT DONNE PROCURATION :

M. BOSSELUT Rodolphe à Mme ARTIGUES

M. ROBERT Rémy à M. PEREZ Julien

M. DÉMELIN Jean-Louis à Mme LE TOAN BARES PhongLan

Mme LARROZE Rachel à Mme LE TOAN BARES PhongLan

ABSENTE EXCUSEE :

Mme NGUYEN Liliane

ABSENT NON EXCUSE :

M. DESCLAUX Fabien

TRAME 2

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Mme GARRABE-POUGET Jeannine est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 9 septembre 2021 Trame 2	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5	DELIBERATION MUNICIPALE N° 123-2021
OBJET : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE - SOLDE		

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions de subventions suivantes aux associations de la Commune ;

Vu la délibération 59/2021 du 13 avril 2021 autorisant le versement d'un premier acompte ;

Considérant que cette année il a été décidé de ne pas tenir compte pour certaines associations sportives d'une possible actualisation des charges facturées relatives aux frais de location pour l'exercice de leurs activités d'entraînement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés pour les associations mentionnées dans le tableau précité hormis pour « ALTICIM », « CSMFR SECTION », « TENNIS », « MUSEE SANS MURS », « CNFRC », « PENTATHLON », et « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » où le vote est effectué par association du fait que certains élus ont un lien avec celles-ci :

- « **ALTICIM** » et « **CSMFR SECTION** » : 16 voix pour, Madame LE TOAN-BARES Phong Lan quitte la salle et ne participe pas au vote,
- « **TENNIS** » et « **MUSEE SANS MURS** » : 16 voix pour, Monsieur DÉMELIN Jean-Louis ayant donné procuration, Madame LE TOAN-BARES Phong Lan ne participe pas au vote,
- « **CNFRC** », « **PENTATHLON** », et « **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS** » : 16 voix pour, Monsieur RIFF Michel quitte la salle et ne participe pas au vote,

DECIDE du versement du solde des subventions 2021 aux différentes associations comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

AUTRES ASSOCIATIONS	Subv proposées	1er acompte	Solde
OFFICE CULTURE PATRIMOINE	19 000,00	9 500,00	
EMERGENCE	1 200,00	600,00	600,00
MUSEE SANS MURS	12 000,00	6 000,00	6 000,00
AMIS DU CINEMA	200,00	100,00	100,00
PERQUE NO ASSO	700,00	350,00	350,00
AMITIES SOULANE	1 000,00	500,00	500,00
SOLIDARITE	400,00	200,00	200,00
COMITE DES FETES	17 000,00	8 500,00	8 500,00
CERDAGNE RANDO	150,00	75,00	75,00
ASSO SYNDICALE LIBRE	400,00	200,00	200,00
Total 2	52 050,00	26 025,00	16 525,00

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Subv proposées	1er acompte	Solde
ALTICIM	5 500,00	3 650,00	1 850,00
CSMFR SECTION	500,00	250,00	250,00
ATHLETIC	1 813,00	1 169,00	644,00
BADMINTON	1 450,00	995,00	455,00
CENTRE EQUESTRE	15 200,00	7 600,00	7 600,00
TENNIS	1 298,00	668,00	630,00
CLUB DE GLACE	10 500,00	7 050,00	3 450,00
CNFRC	12 050,00	7 975,00	4 075,00
FOOT	4 000,00	2 000,00	2 000,00
GOLF	3 000,00	1 800,00	1 200,00
HOCKEY	8 500,00	5 750,00	2 750,00
JUDO CLUB	1 500,00	750,00	750,00
LUTTE	3 450,00	1 815,00	1 635,00
NORDIC	5 525,00	2 988,00	2 537,00
PENTATHLON	4 450,00	2 735,00	1 715,00
RUGBY	3 000,00	1 500,00	1 500,00
SKI CLUB PYR CAT	30 400,00	15 200,00	15 200,00
Total 1	112 136,00	63 895,00	48 241,00

DIT que les crédits sont prévus au budget

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le :

et publication ou notification du :

Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.